

A L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

AVIS CONCERNANT LE CLASSEMENT DU MARAIS VERNIER AU TITRE DES SITES CLASSES

Christine LE NEVEU

Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à la retraite

Habitante de la commune de Bouquelon depuis 1979.

Je connais le Marais Vernier depuis 1974 ; à cette époque je l'ai trouvé tellement beau et intéressant que je m'y suis installée en achetant une ancienne ferme, y ai créé (avec mon mari) la première réserve naturelle volontaire de Haute Normandie et l'ai choisi comme thème de ma thèse de doctorat de biologie végétale. Depuis cette date j'essaie par tous les moyens dont je dispose de préserver cet espace remarquable ; y compris dans mon cadre professionnel en tant que responsable du bureau de la biodiversité à la DIREN –puis la DREAL – de Haute Normandie. Mais force est de constater que depuis 1974 si la qualité des milieux naturels du marais tourbeux a plutôt progressé, notamment grâce à la mise en place de protections diverses (Natura 2000, Réserve naturelle nationale du Marais Vernier, Réserve de chasse de la grand Mare) et à la sensibilisation de nombreux propriétaires gestionnaires, le paysage de la zone périphérique et du marais alluvionnaire s'est fortement dégradé. Outre une urbanisation inadaptée (maisons modernes de type banlieusard au lieu de préserver le caractère rural et normand) et trop abondante (début d'urbanisation de la partie supérieure des coteaux ; disparition des corridors naturels entre le bois et le marais) ; la gestion du bois de pourtour (différentes coupes rases sur la commune de Bouquelon ; plantations d'essences exogènes,...) et la banalisation des haies (régression des haies à houx , notamment sur la commune de Saint Samson la Roque) ont terriblement banalisé la zone périphérique. Le remembrement de la commune de Saint Aubin sur Quillebeuf dans les années 70 et la mise en culture d'une grande partie de la zone alluvionnaire ont détruit son paysage et son histoire (ainsi la digue des Hollandais, vieille de plusieurs siècles, a été en partie arasée).

Je suis donc bien sûr favorable à la mise en place du site classé du Marais Vernier, en espérant que cette nouvelle réglementation permettra une véritable protection du paysage en intégrant les évolutions indispensables (notamment celles liées au changement climatique) tout en conservant le caractère rural, normand et original du marais. Que les efforts demandés à la population locale ne se limitent pas à de simples « lourdeurs administratives » mais correspondent à une véritable compréhension et gestion du « système global » qu'est le Marais Vernier dans toutes ses composantes – naturelle, paysagère et humaine. Le Parc naturel Régional pourrait contribuer activement à cette gestion.

Je regrette que cette protection arrive aussi tard.